



INTERNATIONAL
DAY for the
ERADICATION
of POVERTY
17 OCTOBER



Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté 2019

Note Conceptuelle

Thème — « Agir ensemble pour donner aux enfants, à leurs familles et à la société les moyens de mettre fin à la pauvreté »

Cette année marque le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) le 20 novembre 1989. Ce traité historique sur les droits de l'Homme énonce les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chaque enfant, quelles que soient sa race, sa religion et ses capacités.

En particulier, la Convention reconnaît le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour assurer son développement physique, mental, spirituel, moral et social. La pauvreté nuit au développement des enfants et, à son tour, entraîne une baisse du revenu et une atteinte à la santé à l'âge adulte. Lorsque la pauvreté des enfants est reconnue comme un déni de leurs droits fondamentaux, alors les personnes occupant des postes de responsabilité et de pouvoir sont tenues par la loi de promouvoir, protéger et réaliser les droits des enfants. Avant tout, il est impératif de reconnaître et de traiter les discriminations spécifiques vécues par les filles.

Les enfants doivent être reconnus comme des acteurs à part entière de leur propre bien-être plutôt que comme des objets passifs de choix faits en leur nom et place. En effet, la participation des enfants est l'un des principes fondamentaux de la CIDE, qui affirme que les enfants et les jeunes ont le droit d'exprimer librement leurs opinions et de participer et d'accéder à toutes les informations pertinentes concernant les processus décisionnels qui affectent leur vie.

La participation peut se faire à différents niveaux dans lesquels les enfants sont susceptibles de fournir des informations que d'autres ne peuvent pas fournir automatiquement. La participation des enfants doit être systématique, structurée et recevoir des ressources suffisantes pour avoir un sens et être efficace. Avant tout,

les opinions des enfants, en particulier celles des enfants les plus vulnérables, doivent être écoutées et prises au sérieux lors de l'élaboration de politiques et de stratégies efficaces pour prévenir et éliminer la pauvreté des enfants. Lorsque les enfants et les jeunes apprennent à exprimer des opinions et à prendre des responsabilités et des décisions, ils développent un sentiment d'appartenance, de justice, de responsabilité et de solidarité.

« Comment protéger les droits des enfants sans protéger les droits des parents ? On ne peut pas parler des enfants sans parler de leurs parents et de leur famille... C'est comme un arbre, les parents sont la base et les enfants les branches. Nous devons prendre soin des enfants, mais aussi des parents, pour que la base soit solide. »

ATD Quart Monde Montréal, Canada

La participation des enfants ne peut être pleinement réalisée que lorsque l'État s'acquitte de ses obligations et que les familles et les communautés sont suffisamment autonomisées par la présence d'opportunités et d'initiatives efficaces pour réduire la pauvreté. Celles-ci leur permettent de créer un environnement stimulant et sûr dans lequel les enfants pourront réaliser pleinement leur potentiel et exercer librement leurs droits.

Le thème de cette année nous rappelle que nos efforts pour vaincre la pauvreté doivent porter sur la réalisation de tous les droits des enfants tels qu'énoncés dans la CIDE. L'enfance est un moment spécial dans la vie de chacun. C'est une période où les familles et la communauté élargie d'adultes devraient pouvoir encourager les enfants à apprendre, à jouer et à se



October 17

développer physiquement et intellectuellement, dans un environnement sûr et accueillant. Une expérience d'enfance enrichissante est un élément essentiel au développement de générations futures saines et productives.

Pourtant, aujourd'hui, la réalité pour des millions d'enfants est qu'on leur vole une véritable enfance. Sans que ce soit de leur faute, les enfants vivant dans la pauvreté sont privés de leurs droits à la survie, à la santé et à la nutrition, à l'éducation, à la participation et à la protection contre les préjudices, l'exploitation et la discrimination. Pour ces centaines de millions d'enfants qui souffrent quotidiennement des privations de la pauvreté, la promesse d'une enfance porteuse d'espoir, telle que définie dans la Convention internationale des droits de l'enfant, n'a pas été pleinement réalisée.

L'Agenda 2030 des Nations Unies jette les bases de la lutte contre la pauvreté et veille à ce que personne ne soit laissé de côté. La mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui tiennent compte des besoins, des préoccupations et des droits des enfants et de leur famille, et y répondent de manière spécifique, fait partie intégrante des efforts visant à mettre fin à la pauvreté. Actuellement, la plupart des enfants vivant dans la pauvreté ne bénéficient pas de protection sociale. Pour sortir les enfants et les familles de la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale et l'autonomisation, nous devons étendre la couverture de protection sociale et veiller à ce qu'elle soit bien conçue, financée de manière appropriée, accessible à tous ceux qui sont dans le besoin et suffisante pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Cependant, les politiques gouvernementales ne peuvent à elles seules créer l'inclusion sociale et le dialogue social qui sont fondamentaux pour atteindre ceux qui sont les plus exclus et vaincre la pauvreté dans toutes ses dimensions. Le réseau d'enfants "Taporí" par exemple montre de quelles manières les enfants peuvent se rassembler pour s'autonomiser et contribuer plus efficacement comme acteurs de changements dans leurs familles et la société. De telles initiatives doivent être soutenues et encouragées par les gouvernements et les communautés en tant qu'éléments constitutifs de l'inclusion sociale.

Il est essentiel que la participation des enfants soit reconnue comme un processus et non comme un événement ponctuel. Trop souvent, la consultation est

confondue avec la participation. Alors que le processus de consultation vise à recueillir le point de vue des enfants sur une question ou un problème particulier, la participation signifie que les enfants prennent part, de manière effective, à la prise de décisions.

Chaque année, la commémoration du 17 octobre démontre que nous pouvons développer une plus grande participation en permettant à des personnes de tous les horizons de se rassembler pour respecter les Droits de l'Homme et la dignité des personnes vivant dans la pauvreté. La participation des enfants et des jeunes a toujours été encouragée et soutenue comme faisant partie intégrante des célébrations du 17 octobre aux Nations Unies et dans le monde entier. Ceci reconnaît le rôle important que les enfants peuvent jouer en partageant et en appliquant les connaissances précieuses qu'ils ont acquises dans leur lutte quotidienne contre la pauvreté.



Célébrée depuis 1987 comme la Journée mondiale du refus de la misère et reconnue par les Nations Unies en 1992, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté favorise le dialogue et la compréhension entre les personnes vivant dans la pauvreté et leurs communautés, et avec la société en général. « C'est l'occasion de reconnaître les efforts et les luttes des personnes vivant dans la pauvreté et une opportunité, pour elles, de faire entendre leurs préoccupations et de reconnaître que les pauvres sont à l'avant-garde dans la lutte contre la pauvreté. » (Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, A/61/308, para. 58)

Pour en savoir plus sur les initiatives, les événements et les activités qui marqueront le 17 octobre dans le monde entier, consultez le site Web du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU ainsi que le site refuserlamisere.org

Comite International 17 octobre
12, rue Pasteur F-95480 Pierrelaye, France

<http://www.refuserlamisere.org>
comite.international@oct17.org

Note : Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses États membres.